

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18357 - 71ÈME ANNÉE

Précarité économique, précarité du logement, santé précaire : le cercle vicieux

## Années de vie en moins pour les victimes de la crise du logement



20 à 25.000 logements insalubres à La Réunion. (photo Toniox)

Aujourd'hui, la Fondation Abbé Pierre présente son rapport annuel sur le mal-logement. Elle fait le lien entre l'insalubrité du logement et les problèmes de santé. C'est une double peine infligées aux victimes de la crise. À La Réunion, les habitants de 20 à 25.000 logements insalubres et les sans-domicile fixe voient leur espérance de vie diminuer. La Fondation Abbé Pierre interpelle les pouvoirs publics pour mettre fin à cette injustice.

**H**ier à Saint-Denis, la Fondation Abbé Pierre a donné les principales conclusions de son rapport annuel sur le mal-logement, qui sera présenté aujourd'hui à Cinépalme à Sainte-Marie. La Fondation a tout d'abord rappelé les indicateurs de la crise sociale à La Réunion.

42 % de la population qui est touchée par la pauvreté, soit environ 243.000 personnes qui vivent avec moins de 935 euros par mois. Ce niveau de vie très faible met en avant des situations extrêmement précaires rendant de plus en plus compliqué l'accès ou le maintien au logement.

Le taux de chômage est trois fois plus élevé qu'en France... les jeunes de 25 à 34 ans sont les plus touchés. Selon l'indice de Gini, La Réunion est le département le plus inégalitaire. L'indice de Gini (plus il est proche de 1, plus les inégalités sont fortes) y atteint 0,53, soit davantage que Paris (0,5), département le plus inégalitaire de France. 90 % des départements situés en France présentent un indice de Gini inférieur à 0,38 ;

La part de la population couverte par le RSA (Revenu de solidarité active) y est quatre fois plus élevée (31 % contre 8 %) et celle couverte par la CMU-C (Couverture Maladie Universelle complémentaire) cinq fois plus élevée (37 % contre 7 %).

Dans ce contexte d'extrême pauvreté, la vie à la rue, l'absence d'un domicile personnel, l'insalubrité, l'indignité des logements ou la précarité énergétique ont des conséquences graves sur l'état de santé des personnes précaires (maladies respiratoires, allergies, bronchites, dépression, stress, troubles psychiques, addictions...). Les carences des politiques de logement et de santé s'alimentent mutuellement pour toucher les personnes les plus vulnérables, en particulier celles, de plus en plus nombreuses sur l'île, qui souffrent de troubles psychiques ou addictifs.

## Problèmes de santé

Des milliers de personnes à La Réunion paient au prix fort la crise du logement au plus profond d'eux-mêmes : des années de vie en moins, l'asthme des enfants en logements humides, les dépressions des parents. La situation est encore plus alarmante pour ceux qui sont sans domicile fixe.

À La Réunion, les conditions de vie à la rue ou en squat, dégradent la santé : seulement 48 % des personnes accueillies dans les 4

Boutiques Solidarité de l'île se déclarent être en bonne ou très bonne santé, alors que ce chiffre est de 69 % pour l'ensemble de la population. Les problèmes de vue touchent 40 % des usagers de la Boutique solidarité, juste devant les problèmes articulaires ou osseux (35 %), l'obésité ou le diabète ou l'épilepsie (35 %).

À ces maladies s'ajoutent les troubles de santé mentale et addictifs.

En l'absence de coordination suffisante avec les acteurs du champ de la santé et du médico-social, les professionnels de l'hébergement et du logement se disent souvent « démunis », notamment face aux personnes en fin de vie ou aux troubles psychiatriques et addictifs (alcool). Les centres d'hébergement peuvent même être considérés par certains comme les « nouveaux asiles psychiatriques ».

## De la précarité du logement à la santé précaire

L'habitat indigne à La Réunion (20 à 25 000 logements, principalement dans le diffus) est à l'origine de nombreux troubles : principalement des pathologies allergiques ou respiratoires imputables à l'humidité du logement. Une étude de l'Observatoire Régional de Santé de La Réunion (2011) souligne sur ce point la prévalence de l'asthme à La Réunion chez les enfants et adolescents, et pointe l'humidité ambiante comme l'un des facteurs de risque évoqué pour expliquer cette forte prévalence.

28 % des logements diagnostiqués dans le cadre du dispositif SLIME1 Réunion présentent des traces d'humidité apparentes lors de la visite à domicile. Ce taux s'élève à plus de 50 % pour les communes de Cilaos (54 %), Petite-Île (67 %), Sainte-Rose (80 %) et Saint-Louis (57 %).

Ces problèmes de santé semblent étroitement liés au manque de confort thermique (chaud / froid). L'étude menée par EDF sur le chauffage et l'isolation des logements des hauts (2009) démontrait déjà que « 62,6 % des ménages situés dans les hauts résident dans un logement non isolé, et peuvent ainsi soit être confrontés à des problématiques de froid en hiver ou de surconsommation due au chauffage ». Selon l'étude sur la précarité énergétique à La Réunion (2015), on peut estimer que plus de 2 750 ménages sont potentiellement en situation de précarité énergétique liée au froid

dans les zones des hauts de La Réunion. Le couple humidité / chaleur participe également à une sensation d'inconfort dans le logement, qui peut être plus ou moins supportable, mais peut également entraîner des dangers de malaise, notamment en cas d'activité chez des personnes fragiles.

Au final, ces troubles sur la santé peuvent également avoir des conséquences sociales et psychiques lourdes : dégradation de l'image de soi, insécurité, repli sur soi, « honte » pour les adultes et les enfants.

## Propositions

La Fondation Abbé Pierre, « il est grand temps de s'inquiéter plus clairement de ces questions ! ». Elle met en avant trois propositions :

Se donner les moyens de détecter et d'intervenir de manière précoce auprès des personnes qui en ont besoin, dans la logique de l' « aller vers » afin de faire émerger la demande de soins ;

Partir de la situation des personnes et de leurs besoins, pour adapter les dispositifs plutôt que l'inverse ;

Développer l'accompagnement pluridisciplinaire et les partenariats entre le monde médical et les acteurs du logement, privilégier un traitement global et durable des problématiques, dans une logique de prévention et de promotion de la santé, en intervenant à la fois sur le logement et les besoins de ses occupants.

**1. Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) : réseau d'acteurs locaux destiné à accompagner les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage des ménages, le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile et la fourniture d'équipements économes.**

## Édito

### Les Réunionnais paieront une nouvelle aide de la Région Réunion aux compagnies aériennes

L'année dernière, lors de ses vœux à la presse, Didier Robert annonçait la création d'un dispositif de distribution de bons de réduction à faire valoir sur des achats de billets d'avion pour aller en France depuis La Réunion. À la différence de la « continuité territoriale » co-financée par l'État, celui-ci était entièrement pris en charge par la Région Réunion. En cette année électorale, la Région Réunion avait mis plus de 30 millions d'euros sur la table pour financer cette mesure clientéliste. C'est l'équivalent de ce qui peut permettre la construction d'un lycée.

Hier, la Région Réunion a lancé son année en utilisant la même ficelle. C'est non seulement la confirmation du dispositif existant mais en plus son extension aux Réunionnais vivant en France. Il apparaît que les sommes reçues par les compagnies aériennes par le biais de la Région Réunion vont donc augmenter. Plus de 150.000 Réunionnais sont partis en France avec le BUMIDOM. S'y ajoutent sont qui ont quitté notre île avec la mobilité. C'est donc la certitude d'une hausse de la somme payée par tous les Réunionnais pour ceux qui veulent voyager.

Rappelons qu'à l'origine, la dotation de continuité territoriale était alimentée par une taxe prélevée sur les billets d'avion pour les vols entre l'outre-mer et la France. La somme était ensuite redistribuée par l'État aux collectivités qui devaient alors établir des critères compatibles avec les règles européennes. L'arrivée de Didier Robert à la présidence de la Région Réunion a ouvert la porte à une inquiétante dérive financière. La collectivité a choisi de prendre dans ses fonds propres pour abonder cette subvention aux compagnies aériennes. Puis à l'approche des régionales de 2015, Didier Robert a fait monter les enchères avec la

création d'un nouveau dispositif financé à 100 % par la Région Réunion. De plus de 30 millions l'an passé, l'extension à des Réunionnais vivant en France fera monter encore la facture. Elle sera payée par tous les Réunionnais, qu'ils aient ou pas les moyens de voyager.

La Cour des comptes a déjà souligné l'effet inflationniste de cette subvention sur le prix des billets d'avion. Avec la certitude de cette manne, les compagnies aériennes ne sont pas poussées à baisser les prix. Toutes celles sauf une qui desservent la France à partir de La Réunion ont d'ailleurs décidé d'augmenter leurs tarifs en ce début d'année. C'est notamment le cas d'Air Austral, d'Air France et de Corsair.

À cela on peut ajouter le caractère intégrationniste de cette mesure. Tous les Réunionnais ne sont pas traités sur un pied d'égalité. Ceux qui veulent voyager à Madagascar ou aux Comores n'ont pas droit au bon de réduction payé par la Région Réunion. L'inégalité va se renforcer avec l'extension dans le sens France-La Réunion. Des Réunionnais ont en effet trouvé du travail en Australie, d'autres au Québec notamment. D'autres ont de la famille à Madagascar ou aux Comores. Mais ils ne pourront prétendre à cette aide.

Voilà qui remet sur le devant de la scène une proposition qui permettait de faire baisser les prix de 30 % toute l'année, pour tout le monde : l'Airbus A380 présenté par l'ancienne direction d'Air Austral et l'avionneur européen. Mais un tel projet coupait l'herbe sous le pied à toute opération clientéliste utilisant l'aide au voyage comme moyen de propagande électorale. Il n'est donc pas étonnant que ce projet ait été mis sous le coude quand Didier Robert s'est octroyé la présidence d'Air Austral.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## L'évolution technologique amène la filière du traitement des déchets à s'adapter

# Stations d'épuration et incinérateurs accusés d'amplifier la pollution aux nanoparticules

**Entrant dans la composition de plus de 1.500 produits dans le monde, les nanomatériaux peuvent constituer un risque grave pour la santé publique. Les incinérateurs et les stations d'épuration n'éliminent pas ces nanodéchets qui peuvent alors s'échapper dans l'atmosphère et favoriser l'apparition de cancers du poumon ou de maladies du système nerveux. De quoi faire réfléchir ceux qui veulent imposer un incinérateur à La Réunion.**

**I**nvitée de l'émission CO2 Mon amour diffusée dimanche matin sur France Inter, Vanessa Miranville, maire de La Possession, s'est prononcée pour la construction d'un incinérateur à La Réunion. Elle n'est pas la seule élue dans ce cas, d'autres sont également pour ce type d'installation de traitement des déchets. L'argument utilisé pour rassurer la population, c'est de dire que les incinérateurs modernes sont maintenant sans danger. Force est de constater également que les mêmes élus ne se bousculent pas pour demander que l'incinérateur soit construit sur le territoire dont ils sont les représentants. D'ailleurs, les déchets brûlés ne sont pas tous transformés en gaz. Il reste un résidu solide, un déchet ultime qu'il faut toujours traiter.

### Des particules d'à peine un millièème de millimètre

Concernant le traitement de l'eau, il est confié à un système venant d'Europe, qui consiste à amener les eaux usées vers une station d'épuration qui les filtre avant de rejeter dans la mer un liquide comparable à de « l'eau de baignade ». Les déchets ultimes forment les boues des stations d'épuration.

Mais le progrès technologique a amené l'utilisation toujours plus importante de matériaux d'une taille égale ou inférieure au millièème de millimètres, ce sont les nanomatériaux. Aujourd'hui, ils sont répandus dans des produits de consommation courante, indique un rapport de l'OCDE publié hier : pneus, shampoing, raquettes de tennis, batteries de téléphone, déodorants... Selon le Monde du 15 mai

2014, l'institut Wilson center comptabilisait 1.628 produits utilisant ces nouveaux matériaux, dont 440 vendus en Europe. La Réunion est donc concernée.

Là où le bat blesse, c'est lorsque ces produits sont jetés à la poubelle. Ils entrent alors dans un circuit de traitement où ils peuvent passer au travers des mailles du filet. « Des nanomatériaux manufacturés finissent dans des décharges, incinérateurs et stations d'épuration qui ne sont pas conçus pour retenir des particules d'à peine un millièème de millimètre. Des nanoparticules se retrouvent donc dans les boues d'épuration utilisées comme engrais en agriculture et dans les effluents des stations déversés dans les cours d'eau et les lacs, ainsi que dans les produits recyclés », indique l'OCDE qui poursuit : « le rapport constate que si les installations de traitement des déchets les plus modernes sont capables de retenir une grande partie des nanomatériaux présents dans les déchets, les procédés moins efficaces largement utilisés dans le monde font que de grandes quantités sont probablement rejetées dans l'environnement via les effluents gazeux issus des incinérateurs, les cendres appliquées sur la voirie, les eaux épurées ou les lixiviats pénétrant dans le sol et les sédiments aqueux. »

### « Risque cancérigène au niveau pulmonaire »

Sur ce dernier point, l'OCDE note que « la présence de nanomatériaux dans les boues d'épuration séchées et compostées, souvent épandues pour fertiliser les terres agricoles, est particulièrement préoccupante. (...) La possible transformation des nanomatériaux manufacturés dans le sol, leurs interactions avec les plantes et les bactéries et leur transfert dans les eaux superficielles n'ont jamais été étudiés en profondeur »

Un incinérateur ou une station d'épuration sont donc dans l'impossibilité de retenir la totalité de ses nanomatériaux. Une fois dans la nature, ces très fines particules sont dangereuses pour la santé. Elles peuvent en effet pénétrer l'intérieur du corps humain et aller se loger dans les poumons. « Risque cancérigène au niveau pulmonaire, effets toxiques sur le système nerveux et propriétés antibactériennes potentiellement nuisibles pour les écosystèmes », écrit l'OCDE.

Le rapport de l'OCDE rejoint un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, qui appelait à une réglementation renforcée. L'OCDE demande en effet que des recherches soient effectuées pour évaluer le risque.

À La Réunion, ce problème de pollution se pose. L'installation d'un incinérateur ne ferait qu'accentuer les risques d'exposition aux nanomatériaux. Quant aux stations d'épuration, comment peuvent-elles garantir l'élimination de ces nouveaux nanodéchets ? L'évolution technologique au cœur même des articles de grande consommation amène à une remise à plat de tout ce qui a été imaginé jusqu'alors pour traiter en masse les déchets ménagers.

## Concours littéraire de fonnkèr & slam, de nouvelle & conte, de pièce de théâtre en créole réunionnais

### Lancement du prix LanKRéol 2016

L'Union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR), la Ligue de l'enseignement – Fédération de La Réunion et le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), ont donné hier le coup d'envoi de la 13ème édition du concours LanKRéol. C'est un concours littéraire de fonnkèr & slam, de nouvelle & conte, de pièce de théâtre en créole réunionnais.

Depuis 2004, le concours LanKRéol est un outil de promotion du créole à La Réunion. Au lendemain de la Journée internationale de la langue maternelle, l'UDIR, la Ligue de l'Enseignement et le CCEE ont présenté la 13e édition de ce concours littéraire ouvert aux auteurs de fonnkèr, de slam, de conte, de nouvelle et de pièce de théâtre en créole réunionnais. Au cours de ces 12 premières éditions, LanKRéol a reçu 145 candidatures. Son jury a examiné 228 œuvres et primé 30 auteurs. L'an dernier, c'étaient 33 candidatures, 45 œuvres examinées et 6 auteurs primés et remarqués.

Les promoteurs de cette initiative soulignent que la langue créole réunionnaise n'est pas toujours suffisamment valorisée. Pourtant, elle est apte à transposer l'imaginaire réunionnais, riche en conte et légende, et à exposer le rapport de l'homme réunionnais au monde. Elle constitue notre patrimoine linguistique.

Ils rappellent qu'une langue disparaît tous les 15 jours... « Nous pouvons favoriser la transmission de notre langue créole réunionnaise et de l'imaginaire qu'elle véhicule, car les écrits restent ».

La littérature en langue créole réunionnaise reste peu fréquente, quoiqu'en développement croissant, favorisée notamment par les besoins liés à l'enseignement scolaire ou encore l'engouement pour la BD en créole réunionnais. Ce concours littéraire a pour vocation d'encourager et de dynamiser l'écriture en créole réunionnais, et de montrer qu'elle peut être de qualité. Les participations et résultats des éditions précédentes du concours LanKRéol vérifient la qualité des productions littéraires en langue créole réunionnaise et témoignent de l'intérêt accru porté à la langue. Les dossiers sont à retirer dès maintenant sur internet ou au siège du CCEE. Les participants ont jusqu'au lundi 11 juillet 2016 pour re-

mettre leurs manuscrits. Ce concours littéraire s'achèvera par la proclamation des résultats à l'occasion de la Semaine créole (du 22 au 29 octobre 2016), qui représente une nouvelle occasion pour les organisateurs du concours de pro-

mouvoir la culture réunionnaise par la valorisation de la langue créole réunionnaise. Les lauréats des prix LanKRéol (édition 2016) seront récompensés par la remise d'un trophée et bénéficieront de la publication de leur œuvre.



### Comment participer ?

Le dossier de candidature est disponible depuis hier sous une forme électronique à télécharger sur le site web [www.ccee.re](http://www.ccee.re). Il est également possible de retirer le dossier à remplir au siège du CCEE, à l'adresse et aux horaires suivants :

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement  
34, rue Sainte-Marie  
97400 SAINT-DENIS  
Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00

# Oté

## Sérèss la d'si li dwa rann a nou kont !

*Kisa la di nout prezidan i gnor loutromèr ? Sak la di sa i ramass mantèr, la prèv, an so moman lo prezidan la desid rann vizit nout tout, tout loutromèr. La zordi li la komanss par lo pasifik èk wallis é futuna aprésa li sava an polinézy, ziska tan in zour li va pass par isi èk nou, i prétan konm sa li vé war nout tout ziska lané proshinn pétèt ziska zéléksyon ? Konm sa pétèt sé lo moman pou fé in pé lo bilan d'si sak li la fé, d'si sak la pokor fé, sak i rèt pou fé.*

*Dann son program 2012, pou loutromèr an zénéral lavé 30 zangagman, boudikont sak li lavé promèt dann son kanpagn, la lit kont lo shomaz, la lit kont la vi shèr, li la promèt a nou, li té i sava rovwar lo tarif la bank, lavé promèt osi inn dé kontra d'zénérasyon, li té i dwa rovwar osi loktrwa-d'mèr, léta la prizon osi, pou èt an réglo, té i dwa fé lo linivérsité d'loséan indien..... Ousa i lé tousala ?*

*Sa sé pou lo zénéral. Konm sa néna 30 zangagman. Pou nou la Rényon, an déor d'tousala, lo Prezidan la di lo 1 avril 2012 a sin lui "Vik ni ansoufèr plis ké tout bann rézyon déor par rapor lo pri karbiran, vik nou na bozwïn d'infrastruktir, ni dwa alé vèr lo tram-train" i pé pa mié dir. Mi koné pa si lo tram-train lé an parmi lo 30 zangagman, ariv a li, mé sérèss la d'si li dwa rann a nou kont !*

**Justin**

**« Mové zèrb pa bézoin l'angré ! » - In kozman po la rout**

Sa in n'afèr mi antann souvan-défoi mé kosa sa i vé dir ozis ? Sirman sa i vé dir mové zèrb i pous myé ké bon zèrb. Donk la pa bézoin tro fatigé pou fé pous ali é sirtou la pa bézoin tro dépansé. Mé in mové zèrb isi, i pé z'ète in bon zèrb la-ba. In bon zèrb isi i pé z'ète in mové zèrb la-ba. Donk sé plito lo plantèr k'i doi ramas lo roproush épi son fasonn fèr : la pa lo zèrb lé fotif dan l'afèr. Parèy dan la vi : suivan la fason ou i grandi out marmaye, li pé vni in bon moun sansa non. Donk la fason ou i fé son l'édikasyon lé plis inportan ké son bon sansa son mové fon. Donk sé in sort manyèr fé in zé d'pongn rant la natir épi la kiltir, rant la bonté épi l'obligasyon. Zot i kroi pa ?